



DEVENIR ACTEUR PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) IBC (en industrie, bâtiment, commerce et activité de bureau)

PUBLIC

Tout salarié – employé du secteur Industriel, bâtiment, commerce et activités de bureau.

OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

PRE-REQUIS

Aucun

POSITIONNEMENT

Aucun

DUREE

Durée : 2 jours soit 14 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES

Séance théorique en salle de formation avec tableau blanc, paper-board, ordinateur et vidéoprojecteur et nécessaire pédagogique.

Séances vidéo pour analyser des situations de travail, des accidents du travail,...

NOMBRE DE STAGIAIRES/SESSION

Mini 6 / maxi 10

PROGRAMME

Module 1 : Etre capable de se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Module 2 : Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourus

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Module 3 : Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort à travers la manutention de charges inertes

EVALUATION DES ACQUIS

Pendant la formation :

- Un QCM est proposé à l'entrée du stage pour connaître la situation de l'entreprise en matière de sécurité au travail,
- Des exercices sont proposés à la fin de chaque module pour apprécier les compétences retenues,
- Le « **fil rouge** » de la formation consiste à construire ses outils d'aides à l'amélioration des postes de travail.

A l'issue de la formation :

- Un certificat d'acteur PRAP IBC sera délivré aux participants qui ont assisté à la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative telle que définie dans le document de référence de l'INRS – la validité de la certification est de 2 ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un recyclage d'une journée tous les 2 ans,
- Une évaluation de la satisfaction sera réalisée en fin de formation, Une attestation de formation sera remise aux participants.

V1-2019